# LA GAZETTE MUNICIPALE

## Bulletin d'information



Mairie

Place de la Mairie 25360 NANCRAY

Tel: 03.81.55.21.66 Fax: 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

## Décembre 2015

## L'édito du Maire

## **Editorial**

La Cop 21

Du 30 Novembre au 11 Décembre, la France accueille et préside au Bourget la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la convention des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP 21).

Près de 40 000 participants et représentants de 196 pays sont présents. C'est une échéance cruciale puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial à 2°C aux alentours de 2080/2100.

Il s'agit d'éviter une catastrophe planétaire qui se manifestera par : la montée des eaux, l'augmentation du nombre des phénomènes climatiques extrêmes, une baisse des productions agricoles, une atteinte à la biodiversité et à des risques sanitaires accrus.

A cet effet, il faudra que ces 196 pays, en particulier les Etats-Unis, la Chine, le Canada, la Russie, et L'Europe, s'accordent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et dans le même temps qu'ils accélèrent la transition des sociétés et des économies sobres en carbone, le développement des énergies renouvelables et des techniques permettant de moins consommer, qui pourraient ainsi créer de nombreux emplois, ce qui serait bienvenu pour lutter contre le chômage.

De plus les pays industrialisés devront aider les pays plus pauvres à se développer de façon écologique. La part des GES émise par ces pays est bien inférieure à celle des pays fortement industrialisés, et leur désir de développement est par ailleurs tout à fait légitime.

L'enjeu est de taille, il y va de la survie de l'humanité, une prise de conscience collective, individuelle et planétaire est nécessaire. Baisser la température des appartements, privilégier les transports doux, en commun ou le covoiturage, diminuer notre consommation d'énergie sont autant de mesures à la portée de chacun.

Il est de notre devoir de préserver la planète pour les générations futures.

« Nous ne sommes pas propriétaires de la Terre

Nous l'empruntons à nos enfants. »

Frédéric Salvi

## Les échos du conseil municipal

#### Conseil du 3 décembre 2015

Budget principal : décision modificative n° 3 : cette décision a pour effet de porter le suréquilibre de 107 770 € à 175 299 €. 12 voix pour et 2 abstentions.

<u>Budget de l'exploitation forestière : décision modificative n° 2</u> : cette décision a pour effet de porter le suréquilibre de 4 210 € à 27 700 €. 12 voix pour et 2 abstentions.

<u>Budget du service de l'assainissement : décision modificative n° 2</u> : cette décision a pour effet de porter le suréquilibre de 44 508 € à 43 508 €. 12 voix pour et 2 abstentions.

<u>Budget du CCAS</u>: transfert de 500 € des charges à caractère général eu budget du CCAS. 12 voix pour et 2 abstentions.

<u>Département du Doubs : fonds de solidarité pour le logement (FSL)</u> : 15 voix pour ne pas participer à ce fonds à hauteur de 0,61 € par habitant.

<u>Fonds d'aide aux accèdants en difficulté (FAAD)</u>: 15 voix pour participer à ce fonds à hauteur de 0,30 € par habitant soit 386,40 €.

<u>Tarifs de l'affouage</u>: sont modifiés comme suit : 40 € le stère livré à domicile, lot à couper : 6 € le stère pour un maximum de 30 stères estimés. 15 voix pour.

<u>Défense incendie</u>: le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie publics inclus dans le contrat d'affermage arrivant à échéance le 30 septembre 2015 n'ont pas été reconduits, cette compétence relevant de la commune (budget général). Afin de pouvoir bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses, il est proposé aux communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) de mettre en place un groupement d'achat pour cette prestation. 15 voix pour.

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : 15 voix pour.

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif : 15 voix pour.

Recensement de la population : création de 3 postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs, fixation de leur rémunération forfaitaire à 950 € par agent. 15 voix pour.

Schéma départemental de coopération intercommunal du Doubs (SDCI): la loi NOTRe modifie les règles relatives au seuil de population des ECPI et oblige le préfet à arrêter le nouveau SDCI avant le 31 mars 2016. Le projet de SDCI proposé par le Préfet modifie le périmètre territorial du Grand Besançon qui s'agrandira de 14 nouvelles communes portant le nombre total de communes à 72 pour un ensemble de 190 540 habitants. 1 voix contre et 14 abstentions.

<u>Composition du comité consultatif bois et forêt</u> : membres issus du conseil municipal : Jean SANCEY-RICHARD et Norbert ANGUENOT, membres extérieurs : Jacques DEGOUT, Roger MANZONI, Bernard PLANCON, Gérard SAINT-HILLIER, Julien TOMASINI et René TOURNOUX. 15 voix pour.



## La vie associative

## ✓ Les Sapeurs-Pompiers - discours aux jeunes pompiers



« Bonsoir et bienvenue à la 7<sup>ème</sup> assemblée générale des jeunes sapeurs-pompiers du plateau.

Je remercie Claude Dallavalle, conseiller départemental pour sa présence.

Je remercie les maires des communes du Plateau pour leur présence et pour les subventions versées.

Je remercie également les chefs de centre et les présidents des amicales du 1<sup>er</sup> plateau et de Saône-Mamirolle d'être parmi nous.

Enfin, merci à tous les animateurs présents pour leur investissement avec les jeunes tous les samedis de 14h à 18h. Sans oublier les parents qui ont accompagné les jeunes à chaque séance.

Bravo aux jeunes qui ont réussi le brevet : Maverick Rueff - Maxence Neveu – Marius Bonnet – Gabriel Boudry Aubry – Adrian Challine – Maxime Jouffroy – Thibault Silvestre.

La deuxième section se termine. Voilà 7 ans que les animateurs se sont investis tous les samedis, cela représente environ 730 h de bénévolat.

Que chacun et chacune soit remercié sincèrement pour ces 7 années passées ensemble.

Merci à vous tous qui nous avez encouragé, les chefs de centre, les parents, les élus.

Nous avons tous besoin d'encouragements.

Ils ont compris concrètement qu'à force de persévérance et d'efforts, on vient à bout de toutes les difficultés. Dorénavant, vous savez que vous pouvez y arriver et vous allez progresser dans cette nouvelle fonction de sapeurs-pompiers, si chère à votre cœur.

Quand j'avais votre âge on disait dans les cours de récréation, "qu'impossible n'est pas français". Vous venez de démontrer aux autres, mais également à vous-même, que ce qui est le plus important c'est de persévérer.

Dorénavant vous savez que vous pouvez résoudre un problème et vous aurez la confiance nécessaire pour le faire. La méthode consiste à s'attaquer à une difficulté en allant progressivement du plus simple au plus difficile.

N'oubliez pas qu'un sapeur-pompier ne perd et ne gagne jamais seul.

Gardez dans vos mémoires pour le reste de votre existence, les choses positives qui ont surgi au milieu des difficultés. Elles seront une preuve que vous avez des capacités et vous redonneront confiance en vous.

Quand tout est fichu il y a encore le courage.

Merci les jeunes pompiers.

Les jeunes pompiers nous ont rajeuni, et nous ont donné beaucoup d'élan. Nous vous souhaitons bonne route dans votre nouvelle mission.

Faites aussi bien attention à vous.

C'est une page qui se tourne et une page qui s'ouvre : il faut aller de l'avant, l'avenir est devant vous.

Après 4 années, les jeunes pompiers ont réussi le brevet et les épreuves complémentaires (maniement des tronçonneuses, étaiements, opérations diverses, secours à personnes). Ils ont incorporé les centres de secours de Saône-Mamirolle et du 1<sup>er</sup> plateau.

Le livre de l'opérationnel des secours et d'incendie leur a été remis par Claude Dallavalle en présence des élus, parents et des chefs de centre. »

Noëlle André

Présidente de la section des JSP du plateau.



## ✓ ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG du Plateau de Bouclans 2016

Le 31 octobre 2015, Rémy Philippe, notre Président d'Honneur, nous a quitté.

Rémy fut Président de l'Association de 1980 à 1984, Trésorier de 1984 à 1992, et Président d'Honneur de 1992 à 2015. Merci Rémy pour toutes ces années de dévouement.

### Bilan de l'année 2015 :

- Réunion du bureau le 16 février.
- Assemblée générale le 27 mars à Naisey-les-Granges.
- Assemblée générale départementale le 18 avril au Russey.
- Visite de l'Assemblée Nationale avec l'Association des Maires le 6 mai.
- Marche départementale à Frasne le 7 juin.
- Réunion du bureau le 28 septembre.
- Rencontre inter-régionale Bourgogne Franche-Comté à Besançon le 14 novembre.

#### **Les Collectes** :

	sang	plasma	nouveaux
28 janvier	62	9	1
8 avril	65	0	1
24 juin	68	8	2
9 septembre	67	0	1
18 novembre	<u>81</u>	<u>9</u>	<u>4</u>
Totaux :	343	26	9.

Le fichier "donneurs" étant tenu par l'EFS (Etablissement Français du Sang), il ne nous est pas possible de savoir si le nombre de nouveaux donneurs comble celui des personnes qui ne donnent plus.



#### Dates à retenir pour 2016 :

Collectes de sang :

27 janvier - 23 mars -18 mai -10 août - 2 novembre.

- Marche départementale à Maiche : 22 mai.
- Voyage : visite du Musée des Jeux Olympiques à Lausanne le 17 septembre.

Pourquoi donner son sang? Revenons sur les différents dons.

### Don de sang total:

- Age du donneur : de 18 à 70 ans.
- 400 à 500 ml de sang prélevé lors d'un don.
- 4 fois par an pour les femmes, 6 fois pour les hommes.
- Durée du prélèvement : 15 minutes.
- Conservation d'une poche de sang : 42 jours.

#### Don de plaquettes :

- De 18 à 65 ans.
- 12 fois par an, par intervalle d'au moins 4 semaines.
- Durée : 2 h 30.
- Le sang prélevé est séparé en ses différents composants.
- Un seul don pour répondre aux besoins d'un malade.
- Besoins : maladies de sang, leucémies ...
- Conservation d'une poche de concentré plaquettaire : 5 jours.

#### Don de plasma:

- 18 à 65 ans.
- Toutes les 2 semaines.
- Besoin : brûlés, ou sous forme de médicaments.
- Une poche peut se congeler et se conserver un an.

Lors de notre Assemblée Générale le 27 mars à Naisey, le Docteur Delphine Garnache a insisté sur l'importance du don de sang :

- 2,83 millions de dons de sang en 2013,
- pour 1,62 millions de donneurs,
- soit 1,74 dons / donneur / an,
- 10 000 dons nécessaires par jour,
- 114 personnes malades reçoivent des produits sanguins toutes les heures,
- besoin en augmentation : + 26 % depuis 2001 (vieillissement de la population).

Malgré le progrès de la science, il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain.

#### **Exemples d'utilisation des produits sanguins (source : EFS) :**

En 2014 près de 25 000 patients ont été transfusés en Bourgogne Franche-Comté. Pour répondre à ce besoin, chaque jour 578 dons doivent être collectés en BFC.

- Lors d'un accouchement, une femme peut avoir besoin jusqu'à 30 poches de sang. En 2014, 163 femmes en BFC ont eu besoin de sang lors de leur accouchement.
- En urgences, pour un accident, une personne peut avoir besoin de 32 poches...

En 2014, 1654 patients ont été transfusés en urgence en BFC pour une consommation de 4 390 poches. En 48 h, une personne a consommé 90 produits sanguins...

• Une personne atteinte de cancer consomme en moyenne 5 poches de sang par an (max. 1 000 poches) sur une durée de 2 à 6 ans en moyenne. 1/3 des transfusions est destiné à des personnes atteintes de cancer.

## La moelle osseuse et sa greffe (source : Agence de la Biomédecine) :

La moelle osseuse, qui n'a rien à voir avec la moelle épinière située dans la colonne vertébrale, est un tissu mou présent dans le centre des os. Elle produit des cellules souches hématopoïétiques, c'est-à-dire les cellules qui sont à l'origine des cellules sanguines :

- globules rouges qui transportent l'oxygène,
- · globules blancs qui luttent contre les infections,
- plaquettes qui arrêtent les saignements.

Les cellules souches hématopoïétiques se trouvent :

- dans la moelle osseuse,
- dans le sang placentaire,
- dans le sang après certains traitements.

La greffe de moelle osseuse a pour but la reconstitution du système immunitaire et la guérison de maladies graves, parfois mortelles : maladies cancéreuses (80 % des cas), aplasies médullaires (arrêt du fonctionnement de la moelle osseuse) dont les causes sont diverses. Une maladie de la moelle osseuse peut dans certains cas justifier une greffe :

- soit une autogreffe, utilisant la propre moelle du malade,
- soit une allogreffe (ou greffe allogénique) faisant appel à un donneur familial ou non apparenté.

## L'entretien pré-don.

Un décret publié au Journal Officiel du 14/09/2014 autorise désormais la réalisation de l'entretien préalable au don de sang par des infirmières, à titre expérimental, et sous certaines conditions (formation, expérience de 3 ans minimum ...), sauf dans le cas d'un premier don, où l'entretien est toujours effectué par un médecin.

Les premières expériences ont montré qu'il n'y avait pas plus de poches refusées quand l'entretien pré-don avait été fait par une infirmière. Cette mesure permet de réduire l'attente précédant le don.

Voici divers arguments qui vous donneront peut-être envie, si vous ne l'avez pas encore fait, de pousser la porte de l'Espace Culturel de Bouclans où ont lieu nos collectes (voir dates ci-dessus). Nous sommes, ainsi que le personnel de l'EFS, à votre disposition pour tout renseignement.

Noëlle et son équipe.





## ✓ ACTUALITE DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

### TOURNOI JOSEPH HUMBERT : 7 NOVEMBRE 2015

## OU LA BELLE HISTOIRE D'UN 3EME ECHANGE INTERNATIONAL

Qui aurait pu imaginer en avril 2014 qu'un simple échange d'adresses durant un tournoi amical auquel participaient 2 de nos judokas, Maverick Rueff et Nicolas Glejzer ainsi que notre entraîneur Olivier Chauvin, au Centre Olympique de Cetniewo (Pologne), donnerait naissance à une « compétition internationale », à Nancray, un an plus tard ?

Une invitation à son tournoi international « Solanin Cup », lancée 2 mois plus tard par le club UKS Olimp de Nowa Sól, sera l'élément déclencheur qui propulsera le Judo Club Nancray dans une « nouvelle ère » (cf. La Gazette de juin 2014),

Fort de cette expérience internationale (probablement la première dans l'histoire du JC Nancray), c'est tout naturellement que nous invitions nos hôtes à participer à notre tournoi annuel le 18 avril dernier (cf. La Gazette de mai 2015).

UKS Olimp, au palmarès impressionnant (de nombreux titres nationaux en minimes et cadets et des places honorables dans les tournois européens minimes et cadets que les judokas parcourent inlassablement avec leurs entraîneurs Darek Giedziun et Robert Pałka) alignait 14 compétiteurs et contribuait pleinement au succès de ce premier « tournoi international » sur nos terres. Les Slovaques du Judo Club de Bardejov, également invités, organisaient le jour même leur tournoi annuel et avaient dû se décommander.

En juin, malgré une cruelle absence de compétiteurs ; notre club en compte moins de 10 pour un effectif de 83, 6 d'entre eux, accompagnés de 5 adultes, faisaient le déplacement au tournoi « Solanin Cup » pour arracher une seule médaille (Eva Deschamps) dans une compétition où le niveau ne cesse d'augmenter à l'image des pays (une quinzaine cette-fois-ci) qui rejoignent ce tournoi désormais incontournable en Pologne (cf. La Gazette d'octobre 2015).

En novembre UKS répondait de nouveau présent à notre 2<sup>ème</sup> tournoi de l'année (déplacé à cette période pour des raisons de planning) en envoyant une délégation de 18 compétiteurs.





## UKS OLIMP de Nowa Sól

MKS JUVENIA (1000 adhérents), rencontré au bord de la Baltique en 2014, au palmarès très impressionnant (Urszula Hofman et Karol Kurzej : 3ème au championnat d'Europe des U23 à Bratislava en novembre 2015, Anna Dąbrowska : 3ème au championnat du monde cadets à Sarajevo en août 2015, 2ème au championnat d'Europe à Athènes en juillet 2014, Damian Szwarnowiecki : champion d'Europe des U23 à Prague en novembre 2012, champion d'Europe à Porec en septembre 2012) remplaçait au pied levé les Slovaques du Judo Club Bardejov initialement prévus en envoyant une délégation de 30 compétiteurs.



## MKS JUVENIA de Wrocław

Si ce 3<sup>ème</sup> échange international fut un succès, ce n'est pas le fruit du hasard.

C'est le résultat du travail d'une petite équipe de bénévoles très soudée, animée d'une foi à déplacer des montagnes, épaulée par quelques anciens du club, des parents qui répondent toujours présents, des sponsors qui n'hésitent pas à parier sur notre avenir, une commune à notre écoute et cette année, le renfort de nos amis du Judo Club de Saône.

En avril prochain une délégation du club se rendra en Slovaquie pour participer au tournoi annuel du Judo Club de Bardejov.

En juin, sous la houlette de notre club, une sélection franc-comtoise ira défier une vingtaine de nations au tournoi Solanin Cup de Nowa Sól (tournoi en cours de labellisation).

La 4<sup>ème</sup> édition de notre tournoi international Joseph Humbert aura probablement lieu en novembre 2016 et accueillera de nouveaux clubs étrangers.

Alexandre GLEJZER (FCJB-Judo Club Nancray) s'incline au premier tour de ce prestigieux tournoi et n'est malheureusement pas repêché.

Un groupe de travail se réunira à la rentrée prochaine pour étudier la faisabilité de ce nouveau projet qui nécessitera, on s'en doute, une logistique et des moyens encore plus importants.

Toute aide extérieure sous quelque forme que ce soit sera la bienvenue.

**TOURNOI DE CLERMONT FERRAND : 14 NOVEMBRE 2015** 





## Le SAMEDI 09 JANVIER 2016 De 18H30 à 20H30

- **★** Ne jeter plus votre Sapin de Noël
- **▼** Venez plutôt le brûler sur la place du Village
- **★** Dans la bonne humeur.

A cette occasion, le Comité des Fêtes offrira pour les petits et les grands :

- \* Vin chaud (\*)
- \* Chocolat chaud
- **★** Galette des Rois



Les dons récoltés au cours de cette manifestation seront reversés au profit de la fondation

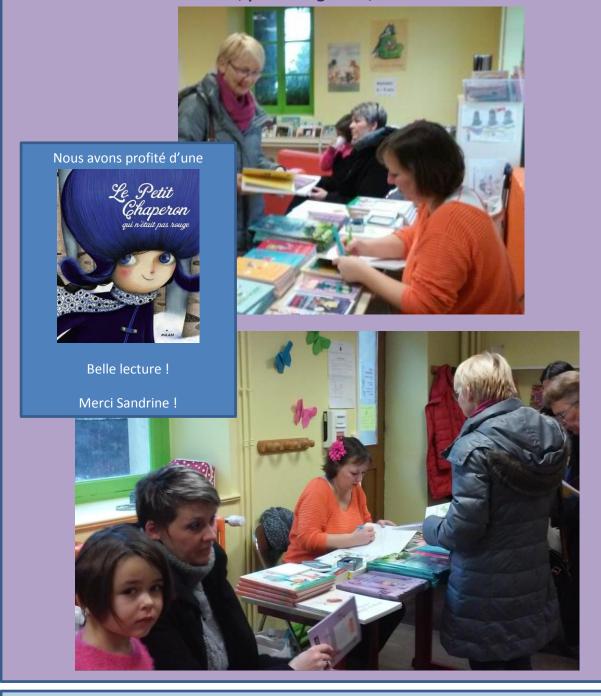
MIRA FRANCE délégation de Besançon

MIRA FRANCE: DES CHIENS GUIDES POUR LES JEUNES AVEUGLES

(\*) L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

## ✓ BIBLIOTHEQUE DE NANCRAY

Nous avons eu la chance d'accueillir Sandrine Beau, auteure jeunesse qui habite à Nancray, dont sont déjà parus une cinquantaine de livres pour enfants, petits et grands, albums et romans.

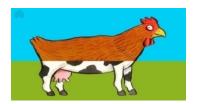


INITIATION A L'ORIGAMI sur le thème de Noël

Avec Daniel Lantenois – samedi 12 décembre de 10h30 à 11h30

Entrée libre et gratuite

Rappel aux adhérents et aux futurs adhérents : l'abonnement par famille reste de 10€ par an. Cette cotisation est à renouveler dès maintenant et en janvier pour l'année 2016.



## Pêle-mêle

## ✓ L'EUROPE et le plan ECOPHYTO

Nous allons ces prochains mois nous arrêter sur les directives européennes et les plans mis en place au niveau national. Ce mois-ci nous allons débuter par la première partie du plan Ecophyto

Initié en 2008, le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un délai de 10 ans, si possible. Il s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2009/128 d'utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable, qui demande à ce que « les États membres aient recours à des plans d'action nationaux visant à fixer des objectifs quantitatifs, des cibles, des mesures, des calendriers et des indicateurs en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et à encourager le développement et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de méthodes ou de techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides ». Entre 2009 et 2014, de nombreuses actions structurantes ont été mises en place, grâce à une forte mobilisation du monde agricole, et reconnues par les différentes parties prenantes du plan. Les premiers résultats du réseau de fermes pilotes dit réseau DEPHY ont conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques et la performance économique des exploitations. Les 3,93% de la surface agricole utile et 5,4% du nombre de fermes en agriculture biologique à la fin 2013 (chiffres en augmentation) en sont autant de preuves et de sources de référence.

Désormais le principal défi est de valoriser et de déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves chez quelques-uns. C'est celui de la généralisation en passant des pionniers agriculteurs, collectivités ou particuliers à l'ensemble des acteurs concernés. Car si des premiers résultats sont là chez certains, il faut encore travailler pour inverser la tendance à l'échelle nationale.

Par ailleurs, il est nécessaire, pour garantir sa compétitivité future, que notre agriculture sorte de l'impasse constituée par une dépendance aux produits phytopharmaceutiques, car ils représentent une charge importante pour les agriculteurs et l'évaluation de ces produits ne cessera de devenir plus exigeante, complexe et coûteuse. Il faut poursuivre cet objectif, tout en limitant les effets de rupture d'égalité entre pays, qui amènent à des distorsions de concurrence.

Dans ce contexte, et en application de la directive européenne sur l'utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable (2009/128), le Premier Ministre Manuel Valls a chargé le député Dominique Potier d'émettre des recommandations pour la préparation d'une nouvelle version du plan Ecophyto. Le député a remis son rapport le 23 décembre 2014. Dans celui-ci, il constate que des conditions nécessaires mais non suffisantes ont été créées pour atteindre en France l'objectif de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et propose 68 recommandations pour une nouvelle version du plan. C'est sur la base de ces recommandations, et par la consultation des parties prenantes du plan ainsi que du public, que le plan Ecophyto II a été élaboré. Suite le mois prochain.

stephane.sauce@gmail.com

Le réseau de déchetteries du SYBERT est constitué de 18 sites répartis sur l'ensemble de son territoire. Il a permis, en 2014, d'accueillir environ 605 000 usagers et traiter 47 380 tonnes de déchets divers dont plus de 75 % ont été valorisés, ce qui est remarquable grâce à de nouvelles filières de valorisation et à l'implication de nos gardiens conseils.

En mars 2012, la réglementation a subi des modifications importantes et le SYBERT a poursuivi sa stratégie de modernisation et de mise aux normes de ses sites. C'est ainsi que le site de Besançon-Tilleroyes a été réhabilité fin 2014 et le site de Thise-Andiers connaîtra également un réaménagement complet début 2016.

Ces travaux permettent également d'augmenter la capacité d'accueil des déchets avec la mise en place de nouvelles bennes et ainsi développer de nouvelles filières de recyclage (plâtre, polystyrène...).

De plus, avec la mise en service de l'Installation de tri massification (ITM) le SYBERT poursuit sa politique ambitieuse de valorisation des déchets et de modernisation des sites tout en maîtrisent les coûts du Service Public.

Enfin, la mise en service de dispositifs de contrôle des accès par badges en 2013 permet aujourd'hui d'avoir des statistiques de fréquentation fiables ; c'est pourquoi, dans un souci évident d'amélioration de la qualité du service aux usagers, un groupe de travail, consacré à l'adaptation des horaires d'ouverture des sites au public a été créé.

Afin d'être au plus près des communes et des agents, deux Conseillers syndicaux délégués ont été nommés : Monsieur Yannick POU JET (secteur Besançon et Nord SYBERT) et Monsieur Pierre DAUDEY (secteur Sud SYBERT).

#### Sylvain DUCRET & Pascal DUCHEZEAU

Vice-présidents en charge des déchetteries

JET (secteur Besançon et Nord SYBERT) et Monsieur Pierre DAUDEY (secteur Sud SYBERT).



#### **Contexte**

L'emploi des pesticides dans le cadre de l'entretien et le fleurissement des espaces communaux implique un certain nombre d'enjeux.

Tout d'abord des enjeux environnementaux, par le transfert et la diffusion de ces produits dans les milieux, dans les cours d'eaux, les ressources souterraines, dans l'air et les sols.

Des enjeux sanitaires, par l'exposition directe des agents lors de l'application de pesticides, mais aussi de la population qui vit au sein de ces espaces. En outre, ces risques se situent également au niveau de l'exposition indirecte par la présence de ces substances dans l'eau, dans l'air et dans l'alimentation.

#### Le saviez-vous ?

Il suffit **d'1 gramme** d'une molécule pesticide, quelle qu'elle soit, pour **rendre impropre à la consommation 10 000 000 litres d'eau** (selon le seuil réglementaire de potabilité d'une eau destinée à la consommation humaine)

Enfin, il est à faire valoir des enjeux écologiques, par l'impact de ces produits sur la faune et la flore, et notamment les espèces non ciblées par les traitements, pouvant entraîner, à terme, une diminution de la biodiversité dans les écosystèmes et une perturbation notable des équilibres écologiques.

Conscient de l'importance de cette problématique et qu'il ne suffit plus de se retrancher derrière l'argument que « d'autres applicateurs de pesticides sont également en cause », des démarches doivent être engagées par chacun des utilisateurs de pesticides. La prise de conscience est générale, et relayée par les pouvoirs publics notamment par la

mise en place de dispositifs nationaux visant à limiter l'impact des pesticides, mais aussi à en réduire l'emploi. Cela se traduit par le retrait du marché d'un nombre important de molécules et des évolutions réglementaires toujours plus contraignantes, et qui à terme visent à interdire l'emploi de nombreux produits dans les espaces communaux!

Ainsi, si les élus doivent assurer la propreté du cadre de vie des citoyens, elles ne doivent pas pour autant ignorer les conséquences de leurs pratiques en matière de santé et d'environnement.

C'est dans ce cadre que la commune de Nancray s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de l'emploi des pesticides dans le cadre de l'entretien de ses espaces.

## La démarche engagée par Nancray

La commune de Nancray, par l'intermédiaire de ses services techniques accompagnés par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté), s'est engagée depuis 2003 dans une démarche de réduction de l'emploi des pesticides et notamment des herbicides pour l'entretien de ses espaces. Cette démarche lui a permis d'anticiper la loi Labbé du 6 février 2014 visant à interdire les pesticides dans les espaces verts, les jardins et la voirie dès 2017!

La démarche de Nancray correspond à une stratégie visant à raisonner l'entretien, par la mise en œuvre de techniques dites « préventives » (comme le balayage) et « alternatives » (comme la binette !) pour la gestion des herbes dans nos rues et autres espaces.

Cette démarche conduit nécessairement à une réflexion sur la manière de gérer ces espaces, et notamment sur le principe même de « la propreté », que l'on qualifiera ici de visuelle au regard des conséquences et risques inhérents à l'emploi de pesticides. Cette propreté et l'exigence d'entretien qui lui est associée, sont somme toute subjectives et impliquent que l'absence et la présence de l'herbe naturelle, et sa tolérance, doivent être relativisées en fonction des lieux, de leur usage et de ce qu'ils représentent.

### Tous concernés!

Cette même loi Labbé s'appliquera également aux particuliers, c'est pourquoi, nous devons tous nous y préparer et à l'instar de notre ville, nous devons nous affranchir de cet emploi de pesticides. Parmi les habitants, certains d'entre nous emploient également des pesticides pour l'entretien de nos espaces extérieurs, terrasses, allées, jardins, etc...

Aujourd'hui, on peut s'en passer : un grand nombre de solutions existent.

Désherbage des massifs

Pour les massifs : la binette, le piochon ou l'arrachage manuel sont toujours efficaces ! Et si vous voulez gagner du temps, pensez aux paillages et aux plantes couvre-sol.

Les paillages organiques (écorces, feutres végétaux...) apportent progressivement de la matière organique dans le sol en se décomposant, et permettent de conserver l'humidité du sol en évitant l'évaporation. Enfin, ils limitent le développement des mauvaises herbes prêtes à se développer.

Les plantes couvre sol concurrencent les mauvaises herbes. Les espèces de plantes couvre sol choisies doivent être adaptées à l'endroit planté, former un couvert végétal dense et ne pas nécessiter beaucoup d'entretien (exemples :

alchémille, lamier, petite pervenche, pachysendre...)



#### Désherbage des allées et des terrasses

En balayant régulièrement les surfaces minérales en dur (pavés, goudron, béton), vous supprimez tout ce qui peut permettre à une mauvaise herbe de se développer : graine, matière organique, humidité...

Vous pouvez aussi mettre en œuvre le désherbage thermique soit à l'aide d'appareil à gaz, soit à l'aide d'eau chaude. L'objectif est de provoquer un choc thermique sur les plantes conduisant à l'éclatement des cellules des feuilles, ce qui entraîne leur destruction. Si vous avez de petites surfaces, un simple chalumeau de bricolage ou une casserole d'eau chaude sont efficaces. Mieux encore, prenez l'eau de cuisson des pâtes ou des patates : l'amidon est un antigerminatif naturel et pas cher !

Dans le cas de surfaces plus importantes, des appareils de désherbage spécifiques existent. Ces techniques sont efficaces surtout sur les jeunes plantes !

#### Désherbage des pelouses et gazons

Pour freiner le développement des dicotylédones dans votre gazon, ne tondez pas trop à ras (pas moins de 7 cm de haut), ré-engazonnez systématiquement en cas de dégarnissage de la pelouse, et n'oubliez pas d'aérer le sol à l'aide d'un scarificateur ou de semelles d'aération.

Et dites-vous, « ce n'est pas parce qu'il y a quelques plantes qui verdissent nos espaces, que c'est moins propre... C'est tout le contraire...»





## **✓** Fait divers :

Le mardi 10 novembre, un exploitant agricole a signalé à la mairie d'un gros dépôt sauvage dans les bois de Nancray. Après avoir examiné les déchets, nous avons trouvé le nom du propriétaire que nous avons aussitôt contacté. Après avoir reconnu les faits, il s'est chargé de récupérer à ses frais tout le dépôt.

Nous proposons à toute personne qui observe une pollution et plus particulièrement un dépôt d'ordures de quelque nature et de quelque dimension en un lieu où il ne devrait être, de le signaler en mairie.

Petit rappel des sanctions encourues :

- Abandonner des déchets : 150 €

- Embarrasser la voie publique : 750 €

- Abandonner des déchets à l'aide d'un véhicule : 1500 €

## ✓ LES CHENESTRELS

## **Concert de Noël - Eglise de Nancray Le Dimanche 20 Décembre à 17 heures**

Fondé en 1961 par Antoine Agazzi, ce chœur d'hommes perpétue une tradition polyphonique héritée de la manécanterie des petits chanteurs du quartier Saint-Jean, créée dans les années 30 par le chanoine Marcel Blanc.

Bien au-delà de Besançon, véritables ambassadeurs de leur ville et du chant liturgique, les Chenestrels mènent leur aventure musicale et humaine, totalisant de Kuopio à Rome, de Munich à Huddersfield, 59 000 km, 338 concerts dont 62 à Besançon, 6 000 heures de répétition, et l'enregistrement d'un premier disque vinyle en 1980 puis de 4 CD.

« Réputés pour la qualité de nos interprétations et la richesse de nos choix artistiques, nous voyageons beaucoup pour porter à des publics différents le patrimoine classique et contemporain de France et d'Europe, à l'occasion de concerts, messes, festivals ou manifestations prestigieuses comme le Concours international de jeune chef d'orchestre de Besançon auquel nous avons participé en 2009. Dans le désir de fusionner les talents et les voix, les Chenestrels éprouvent toujours beaucoup de plaisir à chanter avec des formations orchestrales comme l'orchestre du conservatoire de Besançon, l'orchestre de chambre du conservatoire de Lons-le-Saunier ainsi qu'avec des formations chorales (Chœur Schütz, Contraste...) » (Laurent Agazzi, chef de chœur).

Dans ce nouveau siècle, Les Chenestrels perpétuent le chant des Hommes. Nous aurons un grand plaisir dimanche 20 décembre à faire revivre la tradition de Noël en vous offrant un voyage musical à travers le temps et nos diverses régions. Une occasion de partager avec vous ce moment privilégié.



✓ ECOLE DE MUSIQUE







Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau



# ECOLE DE MUSIQUE. DU PLATEAU

L'association a pour but le développement et la promotion d'une culture musicale sur son territoire, à travers une éducation artistique (basée sur le collectif) et des enseignements ouverts au plus grand nombre, dans un souci d'épanouissement des personnes. Le projet pédagogique de l'école est basé sur le "jouer ensemble" permettant d'apprendre le "vivre ensemble". L'objectif de notre école est de démocratiser l'activité de la musique.

# Nous recrutons Un(e) volontaire Service Civique

Sous la responsabilité du coordinateur de l'école, le volontaire

\*mettra en place la politique de communication de l'association : communication interne (parents, élèves, profs) et communications externes (internet, journée portes ouvertes, promotions dans les écoles primaires...).

\*participera au renforcement de la vie associative (lien élèves, parents, profs, bénévoles).

\*viendra en appui aux professeurs de musique pour la mise en place d'actions d'animations territoriales (concerts, auditions, stages).

Selon son profil et son projet professionnel, le volontaire pourra :

\*être initié à la gestion administrative d'une association

\*accompagner les professeurs pour les séances d'éveil et d'initiation musicale

\*participer à l'animation des stages

\*participer à la mise en place d'une formation professionnelle collective pour l'équipe pédagogique

\*participer à la mise en place d'un centre aéré sur le thème de la musique

Profil recherché : jeune de 18 à 26 ans, éligible au service civique. (plus d'infos sur www.service-civique.gouv.fr )
La pratique musicale n'est pas un pré-requis du poste. Des connaissances dans les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) sont un plus très apprécié.

Poste basé à Saône, à pourvoir dès que possible pour une durée de 10 mois. 24 heures de mission par semaine. Indemnité mensuelle de 573 euros

Envoyer candidature (CV + lettre de motivation) par mail à l'intention de M le Président emplateau@gmail.com





# Le Conseil de Développement Participatif se renouvelle!

# Devenez membre!

Vous êtes habitant du Grand Besançon ?
Les questions de société et de citoyenneté vous intéressent ?

Vous voulez réfléchir et échanger sur l'avenir du territoire et la qualité de vie dans le Grand Besançon ?



# Rejoignez le CDP!

Le CDP est l'organe de démocratie participative de l'agglomération.

Composé d'habitants, il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties des habitants.

Grâce aux échanges entre ses membres, il suggère des évolutions ou actions pour améliorer les conditions de vie dans le Grand Besançon.

Renseignements et candidature sur : www.grandbesancon.fr/cdp
ou au 03 81 65 02 58





# Les prochains rendez-vous

Le vendredi 18 décembre : marché de Nancray

L'APE propose un repas à réserver en mairie au 03 81 55 21 66 jusqu'au mercredi 16 décembre.



- → L'APE s'investit sur le prochain marché : il serait souhaitable que d'autres associations puissent prendre le relais. Pensez-y dès maintenant !
- Le repas des Anciens : samedi 19/12/2015 à 12h00
- ❖ Voeux du Maire : samedi 09/01/2016 à 11h00
- Prochain Conseil Municipal : 15/01/2016 à 20h30
- Repas Paroissial: dimanche 31/01/2016 à 12h00.

Comme chaque année voici le temps du traditionnel repas paroissial : moment de partage et d'amitié autour d'une choucroute garnie, à la salle René Tatu. Le tirage de la tombola organisée à cette occasion aura lieu au cours du repas. Les personnes qui le souhaitent peuvent offrir un lot en le déposant chez Mme Angèle REMY (rue de la Corvée).

Le bénéfice de cette journée sera envoyé au Père Maurice Piquard en Haïti. Il est toujours très touché par notre geste de solidarité qui lui permet de venir en aide aux plus démunis du bidonville de la Croix des Prés, et d'assurer le fonctionnement de l'école.

Vous pouvez réserver vos places : Mme Angèle REMY 03 81 55 21 53 M. Michel MONNIN 03 81 55 21 76

Un travail va être entrepris par la commission communication pour consulter les habitants et sonder les besoins et les problèmes éventuels rencontrés à Nancray concernant la connexion Internet et le passage de la fibre optique repoussée à 2025 pour notre village.